



*L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Marché « Gestion  
des encombrants et déchets  
issus des collectes sélectives  
– lot 4 « mise à disposition  
de contenants, évacuation  
et valorisation des DDS hors  
filère EcoDDS »

Avenant n°1

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Monsieur Noël Albin par Monsieur Francis Tujague, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Lykke Saviane par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Serge Castan par Madame Béatrice Ellul.

*Madame Nadine Ezingear a été nommée secrétaire de séance.*

Décision n° 22 04 15

**Considérant** l'attribution du marché Gestion des encombrants et déchets issus des collectes sélectives – lot 4 « mise à disposition de contenants, évacuation et valorisation des DDS hors filière EcoDDS » à Orédui,

**Considérant** que cette procédure a été passée par appel d'offre sans minimum ni maximum,

**Considérant** qu'il convient de supprimer du marché les prestations de collecte de borne d'huile usagées sur les sites de l'ancienne déchetterie de Contes et de celle de Drap, les dits sites n'existant plus sur le périmètre de la Communauté de Communes,

**Considérant** qu'il convient de supprimer du marché les prestations de collecte de borne d'huile usagées sur les sites d'Ecoval Paillons et de Saint Martin de Peille ainsi que la prestation de traitement des huiles usagées, ces prestations étant effectuées gratuitement par l'entreprise Sévia,

**Considérant** que ces suppressions de prestations n'ont pas d'incidence financière,

Monsieur Gérard Branda, Vice-président délégué à la gestion de la collecte des déchets, propose au Conseil communautaire d'adopter un avenant n°1 au marché Gestion des encombrants et déchets issus des collectes sélectives – lot 4 « mise à disposition de contenants, évacuation et valorisation des DDS hors filière EcoDDS » afin de prendre en compte la suppression des prestations listées ci-dessus.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**AR Prefecture**

006-240600593-20220412-CC220415-DE  
Reçu le 13/04/2022  
Publié le 13/04/2022

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**- Autorise le Président à signer cet avenant n°1 avec Oredui.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**